

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
OXFAM - LE BASIC**

SOUS EMBARGO jusqu'au dimanche 21 juin 2020 à 23h59

CAC40 : des profits sans lendemain ?

Nouveau rapport d'Oxfam et du Basic sur le partage des richesses au sein du CAC40

[Lien vers le rapport sous embargo](#) « **CAC40 : des profits sans lendemain ?** »

Plusieurs mois avant la crise du Covid-19, Oxfam France et le BASIC (Bureau d'Analyse Sociétale pour une Information Citoyenne) sont repartis enquêter sur le partage de la richesse au sein des entreprises du CAC40 et mettent aujourd'hui sur la table plusieurs pistes concrètes pour bâtir l'entreprise du « monde d'après » : une entreprise plus juste, plus participative, plus durable.

Le rapport « CAC40 : des profits sans lendemain ? » montre comment depuis le lendemain de la crise financière de 2009, **la richesse générée par les entreprises du CAC 40 n'a pas été équitablement répartie entre leurs parties prenantes (PDG, salariés, actionnaires, etc) et n'a pas été suffisamment investie dans la transition écologique.**

- Entre 2009 et 2018, **les versements aux actionnaires du CAC 40 ont augmenté de 70%**, la rémunération des PDG du CAC 40 de 60%, alors que le salaire moyen au sein de ces entreprises n'a augmenté que de 20% et le SMIC de 12% sur la même période.
- **Si, en 2018, la part des bénéfices versés aux actionnaires avait été limitée à 80 % [1] pour allouer les sommes économisées à un fond d'entreprise dédié à la transition sociale et écologique**, les entreprises du CAC 40 auraient pu dégager en moyenne près de 7 milliards d'euros par an depuis 2009, **soit 31% des besoins [2] minimum en investissement dans la transition en 2018**. Si cette part avait été limitée à 30% [3], l'argent généré aurait permis de couvrir 98% des besoins [2] en investissement dans la transition des entreprises du CAC 40.
- En 2018, **l'écart moyen entre la rémunération des PDG du CAC 40 et le salaire moyen était de 107**, en augmentation de 30% depuis 2009. En 2018, un dirigeant du CAC40 avait déjà gagné l'équivalent d'un SMIC annuel le 2 janvier. Le 4 janvier, il avait gagné le salaire annuel moyen d'un employé du panel.
- **Fin 2019, les femmes ne représentaient en moyenne que 20% des équipes dirigeantes du CAC 40**, alors qu'elles constituent la moitié des salariés, et 5 entreprises ne comptaient aucune femme dans leurs instances dirigeantes.

Le rapport met en lumière la pression des actionnaires majoritaires sur les choix stratégiques des entreprises du CAC40 qui favorisent un actionnariat déjà aisé et privilégient le court terme.

- En 2018, 4 grandes familles possédaient 10% du CAC 40 et 67% des actionnaires individuels français possédaient un portefeuille supérieur à 75 000 euros.
- Les salariés ne représentent en moyenne que 12% des administrateurs au sein des conseils d'administration du CAC 40, contre 33% en moyenne en Europe.
- En 2018, la part fixe de la rémunération des dirigeants du CAC40 ne représentait plus que 21%, le reste étant en grande partie indexé sur la performance du cours de bourse de l'entreprise.

Pour Quentin Parrinello, porte-parole d'Oxfam France et co-auteur du rapport : « *En quelques semaines, la crise du COVID-19 a mis en lumière les failles d'un modèle économique qui crée des inégalités en temps de croissance et expose les plus vulnérables en temps de crise. Et les entreprises du CAC40 ont largement contribué à alimenter ce système injuste et défaillant. Notre étude montre comment depuis 10 ans sous la pression des actionnaires majoritaires, les entreprises du CAC 40 ont choisi de dédier une part de plus en plus forte de la richesse créée à verser des dividendes à leurs actionnaires plutôt qu'à revaloriser les bas salaires et financer la transition écologique à la hauteur des besoins.*

Dividendes records, écarts de salaires vertigineux, rentabilité à court terme... le CAC40 est à contre-courant du bon sens économique qui appelle au contraire à bâtir des modèles économiques plus humains, plus justes et plus résilients pour faire face aux prochaines crises.

La pression des actionnaires pour réaliser des profits sur le court-terme empêche les entreprises de prendre en compte un horizon plus long et d'investir à la hauteur des besoins dans la transition écologique ».

Pour Christophe Alliot du Bureau d'Analyse Sociétale pour une Information Citoyenne qui a coordonné la récolte et le traitement des données du CAC 40 :

« Les débats récents sur les conditionnalités des aides de l'Etat pour les entreprises du CAC40 illustre à nouveau l'enjeu primordial de l'accès aux bonnes données et aux bons indicateurs, et plus largement celui de la transparence. A cette condition seulement, les citoyens, comme les différentes parties prenantes des entreprises, pourront débattre sur les stratégies de création et de partage de la valeur des grandes entreprises cotées sur une base objectivée. »

Pour Quentin Parrinello, porte-parole d'Oxfam France : « *Grandes entreprises et responsables politiques disent vouloir lutter contre les inégalités et participer à la construction d'un monde plus durable, mais dans les faits, la réalité est toute autre. Les belles paroles et les actions ponctuelles de solidarité ne doivent pas nous détourner de la nécessité de réviser en profondeur le pilotage des grands groupes Plusieurs entreprises soutiennent déjà les recommandations d'Oxfam, voire les appliquent en partie [4]. Il faut maintenant changer d'échelle et surtout faire ! »*

« Alors que l'économie souffre toujours de l'impact de la crise, la bourse de Paris a déjà récupéré la moitié de ses pertes subies pendant la crise. Il ne faut pas laisser passer l'occasion et imposer une régulation de la finance pour servir les objectifs de l'entreprise plutôt que ses actionnaires uniquement.

Au moment où l'Etat se retrouve à nouveau au chevet des entreprises, y compris celles du CAC40, le gouvernement ne doit pas reproduire les mêmes erreurs qu'en 2008 mais au contraire prendre des actes forts pour partager plus équitablement les richesses et les pouvoirs au sein des entreprises, et investir massivement dans la transition écologique.

Dans le plan de relance qui arrive, le gouvernement doit en priorité adopter des règles de plafonnement des versements des dividendes pour financer la transition écologique, limiter les écarts de salaires, revaloriser les métiers à prédominance féminine ou encore renforcer la représentation et les pouvoirs des salariés dans les instances de décisions. »

Contact presse – Oxfam France : Pauline Leclère 07 69 17 49 63 pleclere@oxfamfrance.org
Contact presse – Le Basic : Christophe Alliot 06 61 64 24 49 christophe@lebasic.com

Notes aux rédactions :

Oxfam demande au gouvernement de prendre rapidement des mesures ambitieuses, contraignantes et durables en direction des grandes entreprises, à commencer par :

- 1- Plafonner la part de bénéfices allant aux actionnaires, pour financer la transition écologique, sociale et climatique.
 - 2- Fixer un écart maximum entre la rémunération la plus élevée et la rémunération moyenne au sein d'une même entreprise du CAC40.
 - 3- Revaloriser les bas salaires, en particulier dans les métiers à prédominance féminine.
 - 4- Rendre obligatoire un plan de transformation pour la transition écologique des entreprises en respect de l'Accord de Paris
 - 5- Renforcer la représentation et les pouvoirs des salariés dans les instances de décisions.
- **Le rapport de recherche « Evolution de la répartition de la valeur au sein du CAC 40 (2009-2018) », associé au rapport de campagne, est [disponible sur ce lien.](#)**
 - **La base de données développée par le Basic et les annexes sont disponibles sur <https://lebasic.com/cac40-2020/>**
 - Annexe 1 : Note méthodologie
 - Annexe 2 : Partage de la valeur ajoutée par secteur d'activité du CAC 40 entre 2009 et 2018
 - Annexe 3 : Taux de redistribution annuel des bénéfices aux actionnaires et écart de salaires annuel des entreprises du CAC 40 entre 2009 et 2018
 - Annexe 4 : Données Contextuelles supplémentaires (impact de la crise du coronavirus sur les dividendes, impact d'une mesure de plafonnement des dividendes)
 - Annexe 5 : Echanges avec les entreprises
 - **L'étude porte sur un échantillon de 40 entreprises ayant passé plus de la moitié de leurs exercices financiers au sein du CAC 40 entre 2009 et 2018.** Elle a été réalisée à partir des données publiées chaque année dans leur rapport annuel et des données comptables déposées aux greffes des tribunaux de commerce disponibles au sein de la base de données Diane-Orbis. Une note méthodologique est disponible en Annexe 1.
 - La conception de la méthodologie et l'analyse des données ont été réalisées par Oxfam France et le Basic **avec l'appui de chercheurs, d'économistes et de syndicats.**
 - Le rapport classe les entreprises du CAC 40 en fonction de **trois indicateurs principaux**:
 - **le taux de redistribution des bénéfices aux actionnaires.** En tête du classement : Engie, ST Microelectronic, Arcelor
 - **l'écart salarial.** En tête du classement : Carrefour, LVMH, Danone
 - **la présence des femmes dans les instances dirigeantes.** Fin 2019, 5 entreprises ne comptaient aucune femme dans leurs instances dirigeantes : Arcelor, Bouygues, STMicroelectronics, Vinci et Vivendi.

[1] Le plafonnement des bénéfices allant aux actionnaires à 80% est par ailleurs recommandé comme un critère de bonne gestion par le cabinet Proxinvest qui conseille les actionnaires dans leurs choix de vote aux Assemblées Générales.

[2] Les besoins en investissements sont calculés par Oxfam sur la base des estimations du Climate Disclosure Project <https://www.cdp.net/en/research/global-reports/doubling-down>

[3] Le plafonnement des bénéfices allant aux actionnaires à 30% des bénéfices fait partie des

recommandations de l'impact score du Mouvement des entrepreneurs sociaux, une coalition de 400 000 entreprises <https://nous sommes demain.com/content/impact-score>

[4] Bonnes pratiques des entreprises citées dans le rapport :

Le collectif Nous Sommes Demain (400 000 entrepreneur.se.s) coordonné par le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) recommande de nombreuses mesures proposées dans le rapport, notamment l'encadrement de la part des bénéfices redistribués aux actionnaires, l'encadrement des écarts de salaires

Parmi les grandes entreprises citées dans le rapport plusieurs appliquent déjà partiellement plusieurs de nos recommandations.

- L'entreprise Pernod Ricard possède un objectif de plafond de la part des bénéfices redistribués aux actionnaires, actuellement fixé à 50%
- Depuis 2013, EDF est tenue par la loi de respecter un écart maximum de 1 à 20 entre le salaire moyen et celui de son PDG. D'autres entreprises plafonnent les écarts de salaires de manière volontaire, comme la Maif.
- Danone est l'entreprise qui s'approche le plus de la parité au sein de ses instances dirigeantes avec un taux de 43%, plus du double de la moyenne du CAC 40.